

Collectif d'associations de protection des animaux

Les Amis des Chats



Animal Cross



Agir pour la Vie Animale



Association
Chats des Rues



Club de Défense
des Animaux du 12^e



Comité du Chat Libre
Saint Ambroise



Conseil National de la
Protection Animale



Enfant Animal
Nature



Fondation
Brigitte Bardot



Groupement de Réflexion
et d'Action pour l'Animal



LI.ZA



Notre Dame de
Toute Pitié



One Voice



Peluch'Cat



RAsssemblement pour une
France sans Chasse



Respectons



Société Nationale pour la
Défense des Animaux



Société Protectrice
des Oiseaux des Villes



SPA



Fondation
30 Millions d'Amis



avec le soutien de



et
l'accompagnement
de la LPO- IdF



CHARTRE

Animaux en ville

PARIS 2020 – 2026

Fonctionnement municipal, organisation de l'exécutif

Face à la diversité, à la complexité des problématiques de gestion de l'animal en ville, il nous paraît nécessaire pour le pilotage général et l'efficacité des mesures à prendre, de créer une **délégation animalière** dans chaque arrondissement, rattachée à une délégation centrale de l'Hôtel de Ville. Ces délégations, en collaboration avec les associations compétentes et les vétérinaires, pourraient assurer la coordination des services concernés et l'application des mesures et des lois en vigueur relatives à la protection des animaux.

Engagements :

- Création d'une délégation animalière
- Nomination d'un-e adjoint-e en charge de la condition animale, à la mairie de Paris et dans les mairies d'arrondissements
- Élargir le relais des ilotiers pour sensibiliser à la mission de protection animale et environnementale.

Les chats libres

Dans différents endroits à Paris se trouvent des groupes de chats, dits « chats libres ». Des personnes, particuliers ou associations, désireuses de leur venir en aide : nourrissage et soins, rencontrent souvent des difficultés dans leur implication.

Engagements :

- Création de sites dédiés aux chats dans les espaces verts avec :
 - installation d'abris pour leur bien-être,
 - cabanes sécurisées pour le dépôt de trappes destinées à la capture pour les stérilisations et soins,
 - nourrissage organisé, encadré par une association, pouvant favoriser l'intégration des personnes isolées.Ces mesures favoriseront la sédentarisation des chats et permettront un contrôle plus efficace de ces populations.
- PRISE EN CHARGE PAR LA MUNICIPALITÉ DES FRAIS DE CAPTURE, STÉRILISATION ET IDENTIFICATION DES CHATS SUR SON TERRITOIRE.
Car jusqu'à présent, les associations financent totalement la prise en charge des chats libres.
- Création d'un refuge municipal permettant d'assurer les soins et la convalescence.

Les pigeons

Les pigeons (bizets et ramiers) font partie du paysage parisien. Depuis une quinzaine d'années la ville de Paris a entrepris l'implantation de pigeonniers, qui contribuent à une régulation douce de leur population. Toutefois il a été constaté sur un certain nombre de bâtiments parisiens des pics « anti pigeons » pouvant causer des blessures.

D'autre part, le nourrissage des pigeons, injustement considéré comme un délit, pose toujours des problèmes.

Engagements :

- Faire le bilan des implantations existantes,
- Poursuivre le programme réussi d'implantation de pigeonniers,
- Encourager les maires d'arrondissements à développer ces programmes de gestion des populations de pigeons,
- Organiser la gestion des points de nourrissage, comme pour les chats. Cette pratique peut satisfaire à la fois l'attente de ceux qui aiment les pigeons et ceux qui leur sont hostiles, et réconcilier les deux parties.

Il est important de rappeler que les nourrisseurs des pigeons, comme ceux des chats libres, peuvent constituer un réseau de veille sanitaire dans nos villes.

Effectuer une évaluation critique et scientifique des mesures mises en place sur le suivi et le bien-être des populations des chats libres, des pigeons et d'autres espèces ..., leur devenir au long terme, l'impact de ces mesures sur la perception par les parisiens des animaux libres dans la ville.

Animaux dits « nuisibles »

Les rongeurs (rats ...), lapins ...

Comme d'autres espèces, les rats sont présents dans les villes, notamment à Paris depuis l'Antiquité (rats noirs, puis rats surmulots ou rats bruns depuis le XVIII^e siècle). Selon les périodes et activités humaines, et dans certains endroits, on a pu observer une présence plus visible de leur population, pour causes : travaux intensifiés qui dérangent les terriers, déchets qui abondent les espaces publics.

Ces animaux, objets de détestation et d'un rejet parfois irrationnel, ont cependant un rôle utile puisqu'ils consomment chaque année 850 tonnes de déchets (« Qui est vraiment le rat des villes ? » article publié le 4/11/2017 par Christiane Denys professeure du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) à Sorbonne Universités). Les égoutiers constatent : « *ils sont nos partenaires* ».

Engagements :

- Étude de méthodes non cruelles pour une **gestion raisonnée** des populations d'animaux dits « nuisibles » (rats, souris, lapins de garenne et autres ...) en concertation avec la Préfecture de Police et les associations.
- Demander à la préfecture de police de supprimer la liste des animaux dits « nuisibles ».

Animaux « de compagnie »**Les abandons**

Chaque année en France environ 100.000 animaux sont abandonnés, les refuges ont des difficultés à gérer cette situation. Rappel : l'abandon est assimilé à un acte de cruauté et sanctionné comme tel par le Code pénal article 521-1.

Engagement :

- Mise en place de campagnes d'information sur les abandons, les identifications et les stérilisations.

les chiens**Engagements :**

- Développer les espaces de détente des animaux et de leurs maîtres (comme il existe entre autres au Parc Georges Brassens 15^e ardt.), qui permettent de favoriser les interactions entre les animaux et entre les humains. « *Comme les enfants, les animaux servent de passerelle entre les usagers de l'espace public* » observe Pierre-Christophe Baguet maire de Boulogne-Billancourt.
- Mise en place de distributeurs de sacs compostables pour permettre aux propriétaires de laisser propres les espaces publics (exemple notamment à Saint Mandé).

les animaux des personnes sans domicile, en situation précaire ou devant se faire hospitaliser

Les personnes sans domicile ayant un animal, seul élément leur apportant un réconfort affectif, ont trop souvent des difficultés pour trouver un hébergement ouvrant ses locaux aux animaux. Les personnes devant être hospitalisées sont souvent confrontées au désarroi, faute de relais pour la garde de leur animal.

Engagements :

- Développement du parc des hébergements permettant aux personnes sans abri avec animaux d'accéder à un abri sans devoir se séparer de leurs compagnons, exemple la péniche le Fleuron St Jean de l'Ordre de Malte,
- Informations par arrondissements à l'attention du public, sur l'organisation de relais pour la garde des animaux des personnes hospitalisées ou devant intégrer un EHPAD.

Faire évoluer les « fermes pédagogiques »

Actuellement on dénombre à Paris 5 fermes avec des animaux :

Ferme de Paris, 12^e arrondissement (Bois de Vincennes)

Ferme du Parc Kellermann, 13^e arrondissement

Ferme Suzanne Lenglen 15^e arrondissement (inaugurée le 30 octobre 2018)

Ferme Saint Hilaire, 16^e arrondissement (Jardin d'acclimatation)

Petite Ferme de la Goutte d'Or, 18^e arrondissement (square Alain Bashung – inaugurée le 13 octobre 2018).

Engagements :

- Utiliser l'appellation « espace animalier pédagogique » plutôt que « Ferme XXX »,
- Veiller, pour toute implantation de « fermes » urbaines et d'espaces d'éco-pâturage, à leurs emplacements : ils doivent être favorables au bien-être des animaux, assurer leur sécurité, afin d'éviter des vols et actes de cruauté (présence d'espaces verts, exclusion des zones de circulation automobile, etc) ; des abris seront également nécessaires.
- Renoncer à la location ou à l'achat d'animaux, plutôt recueillir des animaux maltraités ou abandonnés, en coopération avec les associations spécialisées,
- Confier la gestion des animaux et des lieux à une association de défense animale, avec participation financière de la Mairie de Paris, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics,
- Éviter la reproduction non contrôlée,
- Abandonner les fermes mobiles, causant du stress et incompatibles avec les besoins physiologiques des animaux (art. L. 214-1 du code rural),
- Prévoir un volet éducatif, avec des éthologues et des vétérinaires, présentant et expliquant les comportements des animaux (vie sociale, besoins, respect...).

Culture, divertissements, spectacles

Cirques

Des études scientifiques (Fédération des Vétérinaires d'Europe, expert-e-s, etc.) montrent que la détention et les exercices imposés aux animaux, qu'ils soient sauvages ou « domestiques », dans les cirques sont totalement incompatibles avec leurs besoins élémentaires : « *l'enfermement des animaux sauvages est une négation absolue de leurs besoins écologiques* » (Thierry Bedossa, vétérinaire, éthologue, comportementaliste). Cet asservissement engendre des accidents : rébellion envers le dresseur, tentatives d'évasion par exemple la tigresse Mévy du cirque Moreno Bormann en novembre 2017 (procédure de One Voice devant le tribunal de police contre Bormann pour « atteinte à la vie d'un animal par son propriétaire ») ... qui représentent des risques pour la population (rapport « Derrière les paillettes, le stress ... » de Code Animal -avec la Fondation 30 Millions d'Amis). De nombreux pays ont interdit les animaux sauvages dans les cirques, des municipalités en France ne délivrent plus d'autorisation aux cirques avec animaux sauvages (« *plus de 50 villes, et la cause progresse* » selon André-Joseph Bouglione en 2017. D'autres personnalités, comme Annie Duperey, issues de ce milieu rejoignent le mouvement). La municipalité a marqué une avancée louable en décidant à l'unanimité, lors du conseil de Paris en novembre 2019, de ne plus autoriser les spectacles de cirques avec animaux sauvages. Cependant reste le problème de l'exploitation des animaux domestiques, tout aussi affectés par le stress engendré par le dressage, les contraintes et l'obligation d'effectuer les exercices imposés.

Engagement :

- Ne plus accueillir les cirques avec animaux sur le territoire de la Ville de Paris, tout en menant une politique d'accompagnement au bénéfice des cirques proposant des spectacles sans animaux, et encourageant les talents.

La Ville de Paris démontrerait ainsi sa capacité à poursuivre son action pour le bien-être de tous les animaux, tenant compte de la sensibilité des citoyens à l'égard de la souffrance des animaux et devenir un exemple en France et dans le monde.

Ces mesures s'accompagneraient d'une communication de la Mairie de Paris, à destination du grand public, en faveur d'une politique de protection des animaux, s'appuyant sur les recommandations des scientifiques en la matière.

Fêtes traditionnelles

Lorsque des fêtes ou reconstitutions historiques sont organisées, il est parfois fait appel à des montreurs d'animaux.

Ces exhibitions sont incompatibles avec les besoins élémentaires de ces derniers.

Engagement :

- Interdiction des exhibitions d'animaux dans les événements festifs à Paris.

En exposition

Certains artistes mettent en scène pour leurs œuvres des animaux placés dans des situations contraires au respect de leur bien-être, à l'indignation des visiteurs témoins.

Engagement :

- Interdire la présence d'animaux dans les expositions parisiennes.

La pêche à Paris

Pour des raisons de santé publique, l'arrêté préfectoral n° 2010-555 interdit de consommer et de commercialiser les poissons pêchés à Paris. Leur pêche est donc un acte de pur divertissement, alors que nous savons aujourd'hui que les poissons ressentent la douleur et ont une vie sociale d'une grande richesse. Plusieurs études scientifiques depuis 2007 le confirment (Arlinghaus, Robert, Cooke, Steven J., Lyman, Jon, Policansky, David, Schwab, Alexander, Suski, Cory, Sutton, Stephen G. and Thorstad, Eva B. (2007) « Understanding the Complexity of Catch-and-Release in Recreational Fishing : An Integrative Synthesis of Global Knowledge from Historical, Ethical, Social, and Biological Perspectives », *Reviews in Fisheries Science*, 15:1, 75 - 167 / Culum Brown, Jens Kruse et Kevin N. Laland (éd.), *Fish cognition and behavior*, Wiley-Blackwell, 2011 / Jakob William Trotha, Philippe Vernier et Laure Bally-Cuif, « Emotions and motivated behavior converge on an amygdala-like structure in the zebrafish », *European Journal of Neuroscience*, vol. 40, n° 9, p. 3302-3315, 2014 etc).

Les hameçons sont la source de lésions et de souffrances physiques. La pêche, de manière générale, provoque une très grande souffrance des animaux (suffocation, lésions profondes...), et aussi du stress. Certains pêcheurs utilisent un matériel surdimensionné, risquant d'occasionner des blessures aux promeneurs ; des accidents ont été constatés sur la faune locale.

Engagement :

- Interdire la pêche sur le territoire de la ville de Paris.

Alimentation

Aujourd'hui, organisations nationales et internationales prennent en compte le bien-être animal et font le lien entre celui-ci et la santé publique (Commission européenne : 2012 « Stratégie de l'Union européenne pour le bien-être des animaux 2012-2015 »

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_12_28, Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) : mai 2017 « Stratégie mondiale de l'OIE en faveur du bien-être animal »

https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Animal_Welfare/docs/pdf/Autres/FR_OIE_AW_Strategy.pdf, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) : février 2018 avis relatif au bien-être animal <https://www.anses.fr/fr/system/files/SABA2016SA0288.pdf>

Engagements :

- Sélection rigoureuse des denrées d'origine animale servies dans les collectivités publiques : écoles, hôpitaux, HEPAD etc,
- Mettre en place les repas végétariens hebdomadaires à l'ensemble de la ville.

Coopération avec la Préfecture de police

Mendicité avec animaux

Depuis des années on voit sur les trottoirs parisiens une forme de mendicité utilisant des animaux, parfois avec vente sauvage, certains étant drogués. Ces personnes font partie de réseaux se livrant à des trafics sordides, pratiquant notamment des reproductions intensives des animaux dans des conditions sanitaires déplorables contraires à leur bien-être élémentaire, causant des maladies comme la rage. Malgré de nombreuses réclamations, malgré le dispositif juridique existant (circulaire n° 10CK1108025C du 13 mai 2011) les pouvoirs publics ne semblent pas décidés à mettre fin à cette pratique.

Engagements :

- Contrôles :
 - des conditions de détention d'animaux sur la voie publique en vue de mendicité,

Autres mesures

- Contrôles rigoureux :
 - des conditions de détention et d'utilisation des animaux de gardiennage,
 - des conditions de bien-être des animaux en périodes hivernales et caniculaires.
 - des animaleries (provenances des animaux, conditions de détention etc)
 - Interdiction de l'attribution d'animaux en lots dans les fêtes et les foires, (article L214-4 du Code rural et de la pêche maritime),

Marché aux oiseaux

Ce marché situé près de Notre Dame est mondialement célèbre. Malheureusement il est également connu pour être un lieu de trafics d'espèces d'oiseaux protégés capturés dans la nature. La LPO a d'ailleurs porté plainte à ce sujet en juin 2018. Les oiseaux et les petits animaux qui y sont vendus sont présentés comme des « agréments » !

Engagements :

- Suppression de la vente des oiseaux et d'autres espèces animales dans ce marché.
- Contrôles réguliers pour éviter la reprise de trafics.

Préservation de la Biodiversité

De nombreuses espèces d'animaux sauvages se sont acclimatées à la capitale, souvent à l'insu des habitants, prouvant ainsi que leur présence n'est en rien dommageable à la vie quotidienne de nos concitoyens. En parallèle, certaines espèces d'oiseaux ont disparu de la ville.

Pour préserver la biodiversité il est important de sensibiliser la population. La base fondamentale est l'**éducation** depuis le plus jeune âge.

Engagements :

- Sensibiliser les enfants au respect de la Nature, faune et flore, entre autres par des ateliers d'éthologie dans les écoles : échanges autour des besoins des animaux, projection de documentaires, suivies d'échanges avec des représentants d'associations spécialisées,
- Encourager les sorties, scolaires et péri-éducatives, dans un cadre pédagogique pour permettre aux enfants de découvrir l'environnement, leur apprendre à protéger la planète, préserver les générations futures,
- Développer les jardins partagés, qui sont des lieux privilégiés d'échanges et de partages, favorisant les liens sociaux et familiaux,
- Exploiter les trottoirs spacieux au profit des parterres de fleurs et permettre aux Parisien-ne-s de retrouver plus de Nature avec le retour des insectes papillons, coccinelles etc ...
- Encourager au maximum la végétalisation des espaces (cf. expérience du radeau végétalisé du canal st Martin), des terrasses et murs,
- Planter davantage d'arbres pour abriter les oiseaux et protéger les nids au moment de l'élagage. Les arbres sont à la fois les poumons et climatiseurs de la ville.
- Établir un partenariat avec les associations naturalistes, pour la protection et le développement de certaines populations d'oiseaux des villes : moineaux domestiques, mésanges, hirondelles, martinets ...
- Surveillance étroite des parcs et jardins afin d'éviter les actes de braconnage, et d'appropriation de l'espace public à des fins personnelles et mercantiles, et usage de drogues.

Établir un vaste plan d'action concernant les problématiques écologiques et environnementales, en inscrivant cette démarche dans une optique de développement durable, conformément au Plan Biodiversité 2018-2024 voté en mars 2018 au Conseil de Paris.

Engagement

Je soussigné-e

candidat-e à la mairie de Paris à la mairie du arrondissement

m'engage, durant mon mandat 2020-2026, à prendre les mesures pour faire de Paris une municipalité pilote dans la prise en compte des animaux en ville, notamment avec les dispositions listées ci-dessus.

Oui Non

Si non, motif

J'ai d'autres propositions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

J'accepte de rencontrer les associations, dans cet objectif, avant l'élection de mars 2020.

Oui Non

Si non, motif

Le

Signature